



PRATIQUE DE LA PAIE DANS UNE ASSOCIATION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



Date (s) : 11-12 mai et 18-19-20 mai 2021	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 5 jours (35 heures)	Tarif adhérents : 1550 €
----------------------------------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------------

Objectifs pédagogiques

La complexité des règles légales et conventionnelles rend l'exercice de plus en plus ardu et complexe pour l'employeur.

Afin de maîtriser les risques fiscaux et sociaux, il convient de connaître et de savoir appliquer les obligations légales, réglementaires et conventionnelles.

- ♦ Maîtriser la détermination du salaire
- ♦ Acquérir les règles et méthodes qui permettent de résoudre les problèmes rencontrés lors du calcul de la paie
- ♦ Piloter la gestion administrative du personnel
- ♦ Savoir appliquer les principes, règles et procédures du droit du travail et du droit conventionnel

Programme

Approche juridique (2 jours)

Les éléments de la rémunération

- ♦ Le salaire et ses compléments (nature et régime juridique)
- ♦ Les avantages en nature et frais professionnels (cas d'application, obligations)

Les événements affectant le salaire

- ♦ Les heures supplémentaires et complémentaires (définition, seuil de déclenchement, contingent, compensations)
- ♦ Les absences et congés (règles juridiques)
- ♦ Les arrêts de travail (droits et obligations du salarié)
- ♦ Les heures de délégation des représentants du personnel (rémunération, formalisation, contestation)
- ♦ Les indemnités de rupture du contrat de travail (conditions d'attribution, barèmes applicables)

Le paiement de la rémunération

- ♦ Les modalités, l'évolution, la constatation du paiement et le reçu pour solde de tout compte (obligations, valeur juridique)

- ♦ La protection du salaire (compensation, saisie, garantie de paiement)

Applications pratiques (3 jours)

- ♦ Les cotisations et charges sociales
- ♦ Le prélèvement à la source
- ♦ Les taxes parafiscales (taxe d'apprentissage, formation professionnelle continue, taxe sur les salaires, effort de construction)
- ♦ Les aides, exonérations et réductions de charges sociales en milieu associatif
- ♦ Les avantages en nature et frais professionnels (évaluation et traitement en paie)
- ♦ Les absences et congés (valorisation et traitement en paie)
- ♦ Les arrêts de travail (traitement en paie)
- ♦ Les indemnités de rupture du contrat de travail (régime social et fiscal)
- ♦ L'association face au contrôle URSSAF

Public : Personnes assurant les aspects administratifs de la gestion du personnel : embauche, départ du salarié... Et/ou désirant se perfectionner pour mieux comprendre l'articulation entre le droit, les conventions collectives et l'exécution des paies

Prérequis : Connaître les bases de la gestion de paie

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants, analyse des textes et de la jurisprudence récente. Remise de documentation écrite. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Pour les applications pratiques, se munir d'une calculatrice de poche

Intervenant :

Formateur en droit social, membre de la Société Direction RH Sas et collaborateur de l'URIOPSS IDF

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.

Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.